



Arrondissement de LIEGE

COMMUNE D'

**ANS**

Code postal 4430

Séance du 12 mars 2014

**Présents:** M. T. Cialone, **1er Echevin - Président.**M. G Philippin, Mme N. Dubois, M. R. Grosch, M. H. Huygen, **Echevins.**M. J-F. Bourlet, **Président du CPAS.**M. W. Herben, **Directeur général.****Absent :** M. S. Moreau, **Bourgmestre.****OBJET:** Sports/Règlement de location des salles communales de fêtes/Indexation des montants de location et de caution.**Le Collège communal,**

Revu la délibération du Conseil communal du 14 mars 1983, approuvée par la Députation permanente du Conseil provincial en date du 19 mai 1983, par laquelle il arrête le règlement de location des deux salles communales de fêtes sises rue Gilles Magnée (Henriette Brenu) à Ans et rue de Jemeppe (Les Tileuls) à Loncin ;

Revu les délibérations du Conseil communal des 21 octobre 1991, 26 février 1996 et 18 décembre 2001 par lesquelles il modifie les articles 1 et 4 dudit règlement de location ;

Revu la délibération du Conseil communal du 1er mars 2004 relative à l'indexation des montants de location et de caution des deux salles communales de fêtes tels que ceux-ci sont repris aux articles 1 et 4 dudit règlement de location ;

Vu l'évolution du coût de la vie et en conséquence, l'augmentation des frais de fonctionnement (chauffage, eau, électricité, etc.) des dites salles;

Considérant que la délibération susvisée du 1er mars 2003 prévoit l'indexation, le 1er mars de chaque année, des montants de location et de caution ;

A l'unanimité ;

**FIXE :**

Les conditions de location des deux salles communales de fêtes suivant le tableau ci-annexé et ce, à partir du 1er mars 2014.

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur financier pour disposition.

**Par le Collège :**

**Le Secrétaire,  
W. Herben**

**Le Président,  
T. Cialone**

**Pour extrait conforme :**

**Le Directeur général,  
W. Herben**



**Le Bourgmestre,  
Stéphane Moreau**

**Pr Le Bourgmestre,  
Le Premier Echevin délégué,**

**Th. CIALONE**

## Tarif de location au 1<sup>er</sup> mars 2014

### Type de manifestations

Type d'associations	A	B	C	D
	Conférences/Ciné-clubs/Expositions Entrées : - de 1 €	Goûters/ Banquets/ Petits spectacles Entrées : - de 2 €	Concerts/ Spectacles divers	Bals et Banquets payants
I. Associations culturelles et philanthropiques d'Ans (siège social activités – majorité des membres à Ans)	<b>151</b>	<b>188</b>	<b>225</b>	<b>262</b>
II. Idem que I., mais extérieures à Ans	<b>560</b>	<b>749</b>	<b>936</b>	<b>1122</b>
III. Autres types d'associations	<b>749</b>	<b>936</b>	<b>1122</b>	<b>1312</b>

La caution est fixée à **373 euros** pour les activités de type I-D, II-A, B, C, D et III-A, B, C, D.

Les montants repris ci-dessus seront revus chaque année au 1<sup>er</sup> mars en fonction de l'évolution de l'indice santé de février.